



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 janvier 2025  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 10 janvier 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à exprimer notre plus vive préoccupation quant à la sélection par le Secrétaire général de sa Représentante spéciale pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

La communication du Secrétaire général au sujet de la candidate qu'il propose, Hanna Serwaa Tetteh, a été portée à l'attention du Conseil de sécurité « à la dernière minute », sans consultation préalable de ses membres. Ce délai artificiel limite considérablement la capacité des délégations d'examiner convenablement cette nomination importante.

Il est d'autant plus regrettable que ces mesures aient été prises sans consultation préalable de la partie libyenne et sans son accord exprès. Une telle démarche va à l'encontre de la pratique établie et peut nuire à l'esprit de coopération dans la prise de décisions et saper la confiance dans les nominations prononcées par le Secrétaire général.

Le mandat de la MANUL arrivera à expiration dans moins de trois semaines, le 31 janvier, à moins que, conformément au paragraphe 1 de la résolution [2755 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, un représentant spécial ou une représentante spéciale ne soit nommé(e). Pour que le Conseil puisse prendre une décision éclairée et non précipitée, il lui faut plus de précisions sur la procédure de sélection et les candidatures prises en considération.

Aussi, je demande respectueusement au Président du Conseil de sécurité de rédiger un projet de lettre en réponse à la lettre du Secrétaire général afin de lui demander de communiquer, sans délai, des informations complètes sur toutes les candidatures qui ont été proposées par les États Membres ou qui ont été examinées, notamment sur les qualifications et l'expérience des candidats et candidates, sur la logique qui a guidé le choix du Secrétaire général et sur les raisons pour lesquelles les autres candidatures n'ont pas été retenues. Cette transparence est essentielle si l'on veut que les membres du Conseil de sécurité s'acquittent efficacement de leurs responsabilités et que la procédure de nomination respecte les normes établies. C'est ainsi que le Conseil sera en mesure d'appuyer en connaissance de cause la candidature la plus adaptée, qui pourrait être celle de M<sup>me</sup> Tetteh.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily Nebenzia

